



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/50

**Réunion du 4 juillet 2023 à 19h00
Sous la Présidence de Mme Françoise PAYEN**

Date de convocation : 26/06/2023

Date d'affichage : 26/06/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 23

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Jean-Baptiste MACHINET, M. Yann DUGARD a donné pouvoir à Nathalie MAROTEAUX, Mme Annie FESTUOT a donné pouvoir à Hubert RENOLLET, Mme Patricia LESUEUR a donné pouvoir de vote à Françoise PAYEN, Mme Magali ROGER a donné pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER.

Secrétaire de séance : M. Dominique CARPENTIER

Objet : Approbation des avenants aux conventions de création de services communs : Administration générale, Habitat-Urbanisme, Services Techniques et Services à la population

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-4-2 relatif à la création de services communs ;

Vu la délibération n°2018/98 du conseil municipal du 23/10/2018 approuvant la création des services communs, Administration Générale, Services à la population, Services Techniques et Habitat Urbanisme avec la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise au 1er janvier 2019 ;

Considérant la nécessité de faire évoluer les conventions encadrant la création des services communs susvisés, en ayant une approche par fonction et non plus par agent ;

Considérant qu'il est nécessaire de simplifier ces conventions ;

Considérant l'avis favorable rendu par le Comité de mutualisation du 05/04/2023 ;

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Social Territorial du 10/05/2023 ;

.../...

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :

Et de sa publication ou notification le : 19 JUIL. 2023

19 JUIL. 2023

.../...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- D'APPROUVER les avenants tels qu'annexés
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir

La 1^{ère} adjointe,

Françoise PAYEN



Le Secrétaire de séance,

Dominique CARPENTIER

